

Image not found or type unknown



Répartition d'une somme lorsqu'un des héritiers se porte fort

Par **Gervais Pascale**, le **01/08/2017** à **19:12**

Bonjour,

Ma soeur chargée de la tutelle de mon frère décédé s'est portée "porte fort" pour encaisser une petite somme. Le montant doit-il être réparti également entre tous les héritiers ou peut-il être fait selon son souhait ?

Je vous remercie pour votre réponse.